



Maladie, accident et inaptitude: faire face à l'absence du salarié, gérer le retour ou la rupture

Objectifs

- **Acquérir les connaissances relatives à la réglementation sur la maladie et l'inaptitude du salarié et ses conséquences sur le contrat de travail: comment gérer la situation du salarié absent (ses droits, ses devoirs), comment faire face à son remplacement: déplacement de salariés en interne, recours à des salariés extérieurs, comment gérer le retour du salarié.**

Programme

- **La suspension du contrat de travail pour maladie ou accident.**
 - Distinction accident ou maladie de la vie courante, accident ou maladie de trajet, accident ou maladie professionnelle.
 - Comment informer l'employeur ?
 - Quelle procédure à respecter pour ce dernier ?
- **Le remplacement du salarié.**
 - Le CDD de remplacement (nature, contrat, régime juridique ...)
 - Le remplacement du salarié par un collègue à temps partiel : les heures complémentaires et les avenants de complément d'heures.
- **Les effets de la suspension du contrat de travail.**
 - Les droits et devoirs du salarié (ex : l'obligation de loyauté subsiste).
 - La protection du salarié dont le contrat est suspendu pour cause d'accident du travail.
 - L'indemnisation du salarié.
 - La contre-visite patronale.
 - Les effets de la suspension du contrat sur les congés payés.
- **La fin de la suspension du contrat de travail.**
 - La visite médicale de reprise.
 - L'inaptitude du salarié : une procédure très bientôt modifiée avec la Loi Travail.
 - La reprise du travail dans le cadre d'un reclassement (avec là aussi des modifications prévues par la Loi Travail).
 - Le mi-temps thérapeutique.
 - Le licenciement :
 - Pour un motif autre que l'absence.
 - Pour cause de désorganisation du service.
 - Pour inaptitude : distinction maladie de la vie courante – accident du travail.

Date(s) :
24 novembre 2017

Lieu :
Rouen

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :
215,00 € pour la première inscription
170,00 € pour les suivantes

Tarif non adhérents :
Nous consulter

Public :
Dirigeants, gestionnaires, chefs de service.

Prérequis : Aucun

Groupe : 12 personnes maximum

Méthodes pédagogiques :

- Analyse de la réglementation en vigueur, des conventions collectives du secteur et de la jurisprudence
- Etude de cas
- Documentation écrite remise aux participants

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de la formation

Intervenante :

- **Catherine AUDIAS**, juriste en droit social, DESS de droit et Master spécialisé en management des structures de l'action sociale.

URIOPSS vous forme